

Photovoltaïque : des nouveaux tarifs sous tension
Un nouveau bâtiment pour répondre à une forte demande
Nouvelle stabulation : “Un régal de travailler”

p. 10 & 11
p. 12
p. 13

DOSSIER BÂTIMENTS ÉNERGIE



©REUSSIR

PHOTOVOLTAÏQUE: DES NOUVEAUX TARIFS SOUS TENSION

ÉLECTRICITÉ Depuis le 1^{er} octobre, les nouveaux tarifs sont connus. Ils sont fixés jusqu’au 1^{er} janvier 2026. Le gros changement concerne les installations de plus de 100 kWc (+ 500 m² de toiture).



©CAB1

JULIEN NEDELLEC
CHARGÉ DE MISSION CLIMAT-ÉNERGIE
CHAMBRE D'AGRICULTURE 81

vendre 100% de votre production ou alors auto-consommer et revendre le surplus.

UNE DIFFÉRENCE TARIFAIRE ENTRE LES GROS ET LES PLUS PETITS PROJETS
Pour les projets inférieurs à

Les tarifs de rachat d’électricité évoluent. Ce qui ne change pas en revanche, c’est que vous pouvez

100kWc, il y a peu de changements si ce n’est l’évolution du prix d’achat. Il existe toujours l’obligation d’achat : c’est-à-dire que si vous produisez de l’énergie, EDF est obligée de vous acheter l’électricité produite et ce pendant 20 ans. Sauf pour les petits projets (moins de 9 kWc, 60 m²), il n’est plus possible de faire de la vente totale. Il faudra partir sur de l’autoconsommation. Les grandes nouveautés concernent les installations à partir de 101 kWc jusqu’à 500

kWc (2 500 m²). Il n’existe plus de tarif réglementé. Si vous souhaitez réaliser un projet, il vous faut (c’est votre installateur qui le fera) répondre à un AOS (Appel d’offre simplifié). Lorsque vous candidatez, c’est vous qui proposez un tarif d’achat. Par la suite, la CRE (Commission de régulation de l’énergie) étudie votre candidature dont le seul critère est le prix. Si le prix est trop haut, vous n’êtes pas retenu. Si vous êtes lauréat, alors vous avez l’obligation de réaliser votre projet. Dès lors que

vous candidatez, vous devez également réaliser un dépôt de garantie de 10 000 €.

LE PHOTOVOLTAÏQUE RESTE TOUJOURS UN MOYEN POUR FINANCER VOS PROJETS BÂTIMENTS

Ce qu’il faut retenir pour les gros projets, c’est que le système d’AOS est encore assez flou et les conditions pour obtenir des projets rentables moins évidents qu’avant. En revanche, pour les projets de moins de 100 kWc, ce type d’installation peut vous permettre de faciliter une rénovation ou de vous aider à financer un nouveau bâtiment. Aujourd’hui, avec la difficulté d’obtenir des aides à l’investissement pour les bâtiments, le photovoltaïque peut faire office d’aide en finançant une partie de l’investissement en couvrant tout ou partie des annuités.



TARIF DE RACHAT EDF OA 2025 EN TOTALITÉ DU 1 ^{ER} OCTOBRE 2025 AU 1 ^{ER} JANVIER 2026		
Puissance (kWc)	Surface des panneaux photovoltaïques (m ²)	Tarif (c€/kWh au 01/10/2025 au 01/01/2026)
0 à 3	0 à 20	0
3 à 9	20 à 60	0
9 à 36	60 à 150	10,49
36 à 100	150 à 200	9,12

L'autoconsommation, une piste à creuser

Il est également possible de consommer sa production. On parle alors d'autoconsommation. Consommer sa propre production d'électricité permet de réaliser de réelles économies et de ne pas être dépendant du réseau. Surtout quand on connaît l'évolution à venir du prix de l'électricité. Encore faut-il consommer son électricité lorsqu'elle est produite. Cela semble évident, mais le soleil brille le jour. Il faudra donc que votre profil de consommation sur votre exploitation se fasse principalement le jour et l'été afin de maximiser votre autoconsommation. De plus, il existe de nouvelles formes d'autoconsommation. Jusqu'à présent, on connaissait l'ACI : auto-consommation indi-



viduelle, je consomme l'énergie que je produis. Il existe désormais :

- L'ACC : auto-consommation collective, je suis producteur et je peux vendre mon énergie à mes voisins, à la mairie, aux entreprises locales...
- L'ACCP : auto-consommation collective patrimoniale, je suis producteur d'énergie et je peux vendre mon énergie à mon exploitation.

Quel que soit votre projet, il est essentiel de réaliser une étude pour savoir si votre profil de consommation et les changements que vous allez opérer vous permettent d'optimiser votre projet d'autoconsommation. La rentabilité de votre projet se fera sur la part d'autoconsommation : c'est-à-dire sur les kWh économisés (non achetés à votre fournisseur d'énergie). En effet, les tarifs d'achat de l'électricité en surplus sont inférieurs à celui de la vente totale. Au-delà de l'économie rapide, c'est une solution permettant d'anticiper l'augmentation im-

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

MAYNADIER

73 Route Albi
81990 FREJAIROLLES

05 63 45 11 22

contact@maynadier-charpente.fr

CONSTRUCTIONS & CHARPENTES MÉTALLIQUES BARDAGE

Spécialiste de la construction depuis plus de 40 ans

portante à venir du prix de l'électricité et aussi de réduire sa dépendance face aux fournisseurs d'énergie voire des risques de coupures de courant.

Pour en savoir plus, la Chambre d'agriculture du Tarn propose des formations :

- le 18 novembre 2025 sur le photovoltaïque
- le 17 décembre 2025 sur l'agrivoltaïsme. ■

Avec la participation financière du Casdar et de l'ADEME

En bref

LUMINAIRES INTÉRIEURS

L'offre de rénovation des luminaires intérieurs est toujours valable



Depuis fin 2024, la FNSEA, en partenariat avec EDF et GES, a lancé une opération exclusive pour les exploitants agricoles du réseau, financée à 100% grâce aux certificats d'économies d'énergie (CEE) ! Dans le Tarn, ce sont déjà près de 250 agriculteurs qui ont été

conquis et et près de 8 800 dans toute la France. Bonne nouvelle pour ceux et celles qui n'en ont pas encore profité : l'offre se poursuit et ce jusqu'à nouvel ordre. La FNSEA est parvenue à négocier le maintien du dispositif dans les conditions tarifaires initiales : 0 € pour les adhérents.

Pourquoi participer ?

- Pour réduire vos coûts d'énergie avec des luminaires performants.
 - Pour améliorer la qualité de l'éclairage pour vos bâtiments de production et de stockage.
 - Pour bénéficier d'un équipement de qualité et couteux, 100% prise en charge, sans frais pour l'exploitant. Cette opération est réservée aux adhérents FDSEA et JA.
- Pour tout renseignement, contacter la FDSEA au 05 63 48 83 60.

TARIF DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE EN SURPLUS DU 1 ^{ER} OCTOBRE 2025 AU 1 ^{ER} JANVIER 2026			
Puissance (kWc)	Surface des panneaux photovoltaïques (m²)	Prime à l'autoconsommation	Tarif (c€/kWh du 01/10/2025 au 01/01/2026)
De 0 à 9	0 à 60	0,08 €/Wc : soit 240 (3 kWc), 480 € (6 kWc), 720 € (9 kWc)	4
De 9 à 36	60 à 150	0,16 €/Wc : jusqu'à 5 760 € pour 36 kWc	6,17
De 36 à 100	150 à 500	0,08 € / Wc : jusqu'à 8 000 € pour 100 kWc	6,17
De 100 à 500	500 à 2 500	0 €	Tarif soumis à AOS

DES SOLUTIONS PHOTOVOLTAÏQUES AU SERVICE DES AGRICULTEURS ET DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE !

Bâtiments agricoles

Serres

Ombrières d'élevage

Parcours volailles

Volières

Centrales au sol

Solutions d'autoconsommation

Bail à construction, bail emphytéotique ou achat de la centrale pour autoconsommer, nos Conseillers Energies vous accompagnent quel que soit votre projet.

Tél : 04 65 84 91 74

www.irisolaris.com

UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR RÉPONDRE À UNE FORTE DEMANDE

POULES PONDEUSES Depuis l'installation de Baptiste Rouquette avec sa sœur et la création d'un nouveau bâtiment cette année, le projet des Oeufs de la Pradelle a pris une toute autre dimension.

LÉNI PELISSOU

Sur la commune de Lamillarié, Baptiste Rouquette, jeune éleveur récemment installé, vient d'achever avec sa sœur Lisa la construction d'un bâtiment de 700 m² pour y accueillir 3 400 poules pondeuses bio. Le projet répond à une demande locale croissante en œufs issus de l'agriculture biologique.

"PRESSÉS ? NON, MAIS ON MANQUAIT D'ŒUFS !"

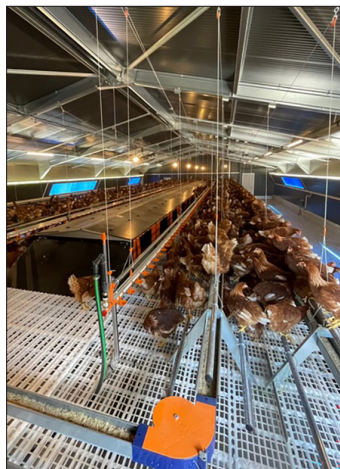
L'histoire débute en 2020 lorsque Lisa Rouquette s'installe seule, d'abord à Saint-Jean-de-Marcel, avec une première cabane mobile de 360 poules pondeuses bio. Très vite, l'activité se développe : une deuxième cabane voit le jour en 2021, puis une troisième en 2022 (1 080 poules au total). Les débouchés ne manquent pas. "Il y avait un vrai manque d'œufs bio sur le secteur, les commandes arrivaient plus vite que la production", explique Baptiste. En 2024 à la fin de son BTS agricole, le jeune homme (qui avait alors 21 ans) décide de s'associer avec sa sœur pour consolider la production. Le GAEC de la Pradelle est officiellement créé le 1^{er} octobre de la même année, sur une propriété de 4 hectares. L'objectif est clair : passer des cabanes mobiles à un bâtiment fixe, plus performant, pour



augmenter la production. Tout est ensuite allé très vite : rendez-vous à la banque, demande de permis de construire, subventions... "Techniquement, les cabanes, ça devenait compliqué. On n'était pas forcément pressés, mais on manquait d'œufs", sourit Baptiste Rouquette.

UN NOUVEAU BÂTIMENT FONCTIONNEL ET MODERNE

Au bout d'un petit chemin de gravier longeant une départe-



mentale, la structure flambant neuve aux différentes teintes de gris s'offre à nous. Le nouveau bâtiment de 700 m² comprend deux salles d'élevage distinctes de 300 m² chacune, et un centre d'emballage central de 100 m², destiné au tri, au mirage et au calibrage des œufs dans une salle tempérée entre 16 °C et 20 °C. Baptiste nous apprend qu'au total, pas moins de 20 entreprises différentes ont contribué à la mise en œuvre du chantier. "Empierrement, ferraille, climatisation, nettoyeur haute pression, études du béton...on a fait appel à de nombreuses entreprises. Le plus gros, ça a été le terrassement, le bâtiment en lui-même, l'équipement et l'installation électrique." Pour ce dernier point, les deux associés ont fait confiance à Moderne élevage : "On souhaitait avoir un partenaire local", commente le jeune éleveur. Les 3 400 poules



ont investi le bâtiment début mai 2025, "avec aucun retard par rapport au calendrier prévu."

UN PROJET CONCRÉTISÉ SANS ENCOMBRE

L'investissement total est estimé à 350 000 €. L'accord bancaire a été obtenu sans trop de difficultés. "L'œuf bio reste un produit porteur et rassurant pour les financeurs", ne manque pas de souligner Baptiste. Le permis de construire a été déposé au printemps 2024, les travaux ont débuté en fin d'année

d'1,5 hectare ;

- Une alimentation 100 % bio ;
- 8 heures minimales de nuit sans éclairage artificiel.

Les poules passent la quasi-totalité de leurs journées en extérieur. Conformément aux critères à remplir pour obtenir le permis de construire et assurer une cohérence paysagère dans le projet, Baptiste et Lisa ont planté des arbres autour de leur bâtiment. Ce qui leur permet également, en été, de créer de l'ombre pour le confort des animaux.

"Il y avait un vrai manque d'œufs bio sur le secteur, les commandes arrivaient plus vite que la production."

Baptiste ROUQUETTE

Aujourd'hui pour les deux jeunes éleveurs, l'œuf bio offre un marché local porteur. Leur production est commercialisée via plusieurs

circuits : marchés, cantines, grandes surfaces, magasins de producteurs, ainsi que sur place le mercredi soir et le samedi matin. Issus d'une famille d'agriculteurs – un de leur oncle cultive des céréales et un autre élève des vaches – Baptiste et Lisa réussissent petit à petit à se faire un nid dans la filière avicole. Une activité dans laquelle "on doit se montrer rigoureux et réactifs, d'autant plus en bio" témoigne l'éleveuse de 28 ans. Avec ce nouvel outil de production performant et une demande omniprésente, le GAEC de la Pradelle s'impose désormais comme un acteur prometteur de la filière œufs bio dans le Tarn. ■



Roiné
BÂTIMENTS AGRICOLES DEPUIS 1934



Votre bâtiment en bois :
performant, durable, modulaire et rentable

Conseils et devis auprès de
Denis FAVÉ
06 11 27 15 53 | dfave@roine.fr
www.roine.fr   

NOUVELLE STABULATION : “UN RÉGAL DE TRAVAILLER”

BOVINS VIANDE Grâce à un contrat signé avec un investisseur, Ludovic Poumayrol a pu se doter d'un tout nouveau bâtiment d'élevage. Un gain en confort qui bénéficie tant à ses bêtes qu'à lui.



Le nouveau bâtiment et la toiture rénoverée de l'ancienne stabulation disposent désormais d'une installation de 300 kW sur 2 000m² de surface environ.



LÉNI PELISSOU

Janvier 2023. Ludovic Poumayrol reprend la ferme de son beau-père sur la commune de Montredon-Labessonnié. Dès l'entrée de l'exploitation, on découvre une vieille stabulation. “L'aménagement n'y était plus vraiment adéquat, explique Ludovic. J'ai eu pour projet de créer un nouveau bâtiment d'élevage, afin d'augmenter mon cheptel également.” Quelques dizaines de mètres en contrebas, une jolie structure à la toiture photovoltaïque semble être sortie de terre très récemment. À l'été 2024 précisément. Aujourd'hui en GAEC avec sa



belle-mère, l'éleveur de 36 ans a pu compter sur le financement important d'un investisseur pour ce nouveau bâtiment, grâce à un



Le nouveau bâtiment de 48x24m est aujourd'hui dédié aux mères et leurs veaux. Sur une longueur, un système de guillotine a été mis en place pour optimiser l'aération dans le bâtiment. Sur le côté opposé, un système de volets est prévu. Le faitage a lui été conçu de manière à laisser passer l'air au plafond. Grâce à deux grands portails également, toute la ventilation de la structure est gérée naturellement et manuellement par l'éleveur. “Durant l'été, on sent la différence avec l'ancienne stabulation. L'aération est excellente”, reconnaît Ludovic Poumayrol.



bail emphytéotique. “Quand on démarre, c'est une économie non négligeable”, avoue-t-il.

TOUT LE MONDE Y TROUVE SON COMPTE

S'il avait dû autofinancer son projet, Ludovic aurait pu bénéficier des avantages du photovoltaïque. Mais cela aurait-il pu être réellement envisageable ? L'éleveur en doute : “Le coût total du projet s'élève à 230 000€. Grâce à l'investisseur, je n'ai eu à emprunter que 100 000€ environ. Somme à laquelle j'ai également pu déduire 30 000€ de subventions grâce à un dossier PCAE (Plan de compétitivité d'adaptation des exploitations agricoles)”, indique Ludovic Poumayrol. Le projet comprend donc la création d'un nouveau bâtiment ainsi que sa toiture photovoltaïque, la rénovation de la toiture de l'ancienne stabulation sur laquelle des panneaux ont également été disposés, ainsi qu'un accompagnement dans ses démarches administratives. Il n'a eu à payer que l'aménagement intérieur et une partie du bardage notamment. Côté main d'œuvre, l'exploitant, manuel de nature, a passé de nombreuses heures sur le chantier pour effectuer une partie des travaux lui-même. Le gros du travail a néanmoins été réalisé par le professionnel JCM.

Avec un troupeau de 75 mères aujourd'hui, Ludovic possède un outil de travail conforme à ses attentes : “C'est un régal de travailler. La pénibilité est moindre car j'ai gagné beaucoup de clarté, d'espace, de temps pour sortir le fumier, ou encore du bien-être animal.” ■



“Pouvoir faire le tour de la stabulation à pieds, c'est plus pratique.” En effet, grâce à un aménagement intérieur bien pensé, Ludovic peut facilement se déplacer dans le bâtiment : un espace a été laissé entre les barrières et le portail.



JALADE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

MONTAGE - BARDAGE -
COUVERTURE - SERRURERIE

ZA DE LA PRADE, 231 CHEMIN DU JONCAS 81120 REALMONT

05 63 55 51 78 - 06 78 80 01 09